VILLE DE ROYAN



Service Culture et Patrimoine

DECISION

Concernant la signature de contrat de cession de droits de représentation de spectacles

/DI D SG N° 12.295

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer le contrat de cession de droits de représentation de spectacle suivant :
 - avec l'association : Blue Jazz

dont le siège social est situé à 17 boulevard Kennedy, 17640 Vaux Sur Mer. pour le concert « Doyna », au kiosque à Pontaillac, le mercredi 29 août à 21h, pour un montant de 960 euros ttc ;

- d'imputer la dépense au budget communal nature 62321 - Fonction 336.

Certifié exécutoire En vertu de l'article L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le 29 août 2012 Fait à Royan, le vendredi 17 août 2012 Pour le Député-Maire, Et par délégation, Le Premier Adjoint Bernard GIRAUD